



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 26 mars 2024

A75 – Communes de Saint-Georges, Anglards-de-Saint-Flour, Ruynes-en-margeride (15)

Travaux de réfection de chaussée

Du lundi 8 au vendredi 19 avril 2024

Dans le cadre de l'entretien du réseau routier national, la direction interdépartementale des routes Massif Central va procéder à des travaux de réfection de chaussée sur l'A75.

Cette opération se déroulera du **lundi 8 au vendredi 19 avril 2024**, au niveau du territoire des communes de **Saint-Georges, Anglards-de-Saint-Flour, Ruynes-en-margeride (15)**.

La circulation du sens Montpellier → Clermont-Ferrand (Sud/Nord), fermée aux usagers, sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche) du sens Clermont-Ferrand → Montpellier (Nord/Sud). La circulation s'effectuera en bidirectionnel dans le sens Nord/Sud sur une distance d'environ 7 km, entre les diffuseurs n°31 « Loubaresse » et n°28 « Saint-Flour - Centre ».

Dans le sens Sud/Nord, les bretelles suivantes seront fermées à la circulation :

- bretelles de sortie et d'entrée du diffuseur n°30 « Ruynes-en-margeride »,
- bretelles de sortie et d'entrée du diffuseur n°29 « Saint-Flour - Bellevue ».

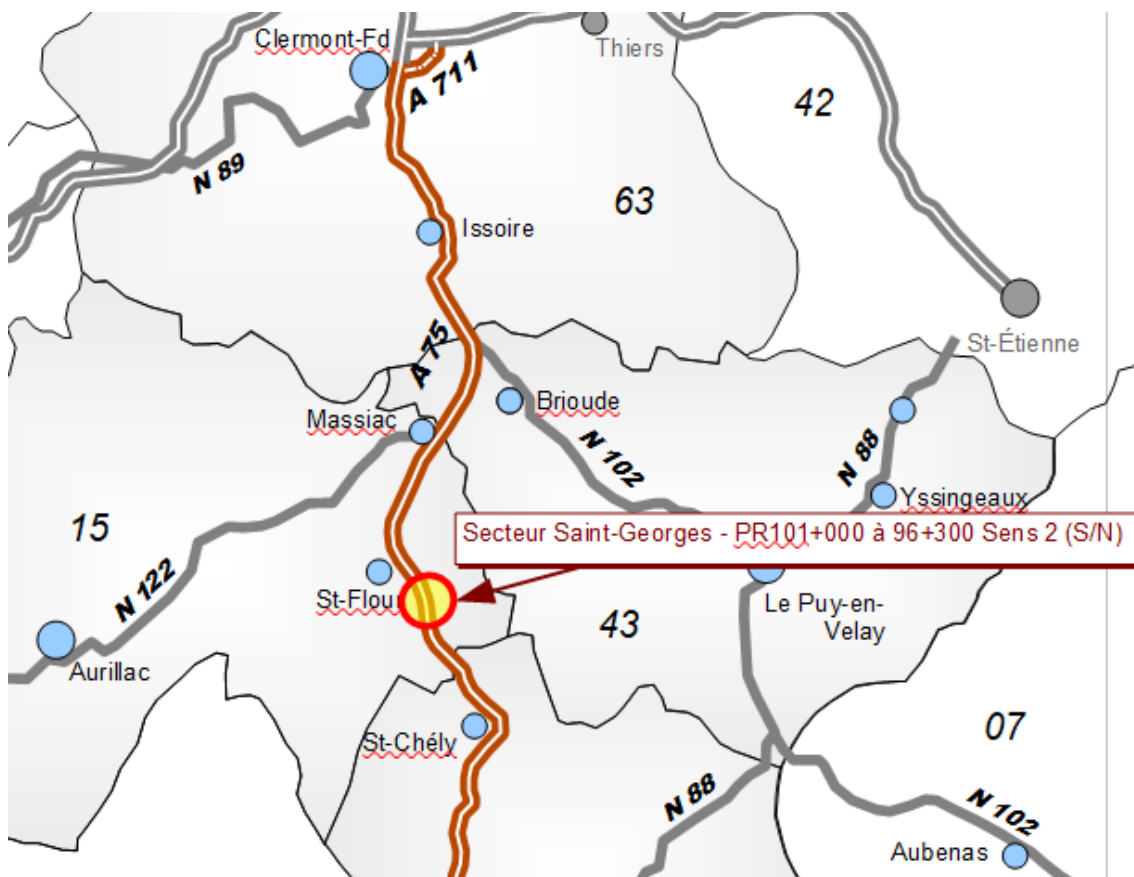
Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à

l'autre. L'attention des usagers est attirée concernant **le respect des vitesses et des distances de sécurité.**

Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens opposé, si la largeur du convoi est supérieure à 4,20 m.



La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- www.dir-mc.fr

- www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1